



X.⊙A.⊙ΣX C:⊥:A .X C:C.O

جامعة مولود معمري

تيزي وزو



رئاسة الجامعة

Tizi-Ouzou, le 01/12/2019

NOTE

Il est à apporter à la connaissance des étudiants des départements suivants :

- mathématiques et informatique (L1)
- mathématiques (L2)

LARGE DIFFUSION

1- Les passerelles existent et sont prévues par la réglementation en vigueur.

Les demandes de changement de filières rentrent dans le cadre de la mobilité des étudiants qui constitue un élément clé de la formation LMD. Les demandes de changement, mobilité, sont traitées par les équipes pédagogiques concernées.

2- La moyenne d'admission de la première année mathématiques et informatique vers la deuxième année informatique est fixée chaque année par la commission de classement et d'orientation conformément aux circulaires 711 et 714.

3- Le passage des étudiants, inscrits en L2 mathématiques pour l'année universitaire 2018/2019, ayant améliorés leurs résultats de la première année mathématiques et informatique a été autorisé sans restriction et aucune disposition nouvelle n'a été fixée. L'étudiant doit avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à la moyenne d'accès fixée par la commission de classement et d'orientation

4- concernant le droit de l'étudiant à refaire l'année, à sa demande, lorsque ce dernier est candidat à une admission avec dettes; le vice recteur a affirmé que ce point sera traité de manière prioritaire avec la tutelle dans le cadre de la révision des arrêtés 711 et 712 du 03 novembre 2011.

